

Communiqué

Cour municipale de la Ville de Laval AVIS AUX AVOCATS

Mise en place de l'application TEAMS à la salle 1 24 mars 2021

La cour municipale de la Ville de Laval met tout en œuvre afin de s'adapter aux pratiques mises de l'avant dans le contexte sanitaire actuel et conformes aux règles émises par les autorités responsables de la santé publique du Québec. Dans ce contexte et dans un premier déploiement, à compter du 24 mars 2021, les avocats de la défense pourront utiliser l'application TEAMS par le lien suivant <u>Salle d'audience 1 Cour municipale de Laval</u> pour une audition fixée à la salle 1 du lundi au vendredi.

Horaire de la salle 1

- Lundi au vendredi 9 h 30 à 12 h 30 ou jusqu'à l'ajournement;
- Lundi au vendredi 14 h 00 jusqu'à l'épuisement du rôle;
- Mardi au jeudi 18 h 30 à 21 h 00 ou jusqu'à l'épuisement du rôle;
- Samedi et dimanche matin pour les comparutions de détenus.

Dossiers visés

- Comparution sans plaidoyer de culpabilité;
- Pro forma sans plaidoyer de culpabilité;
- Requête en désassignation:
- Requête pour cesser d'occuper;
- Toute autre demande autorisée au préalable par le juge de l'audience.

En tout temps, le juge de l'audience peut refuser qu'un dossier procède en mode virtuel.

Pour toute question au sujet du présent communiqué, veuillez vous adresser par courriel à :

cour.municipale@laval.ca

Déroulement

Horaire

Les auditions en visioconférence pourront se tenir du mardi au jeudi, aux heures régulières de la salle 1 soit à compter de 9 h 30 jusqu'à la suspension du dîner puis de 14 h 00 jusqu'à l'épuisement du rôle et de 18 h 30 à 21 h 00 ou jusqu'à l'épuisement du rôle. Les lundis et vendredis de 9 h 30 jusqu'à la suspension du dîner et de 14 h 00 jusqu'à l'épuisement du rôle. Les samedis et dimanches matin pour les comparutions de détenus.

Préalables

- 1. S'assurer d'être dans un endroit calme et sans bruit disposant d'un éclairage suffisant;
- 2. Être vêtu conformément au décorum de la cour;
- 3. Un équipement adéquat et une connexion Internet à débit élevé sont recommandés.

Afin d'optimiser l'utilisation de TEAMS nous suggérons l'utilisation de l'application Microsoft TEAMS, qui peut être installée gratuitement plutôt que la version fureteur.